

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_12

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Vote du budget primitif budget annexe « énergie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2022

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX (Départ à 20h54) - Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER - Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - David PELON - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Et que la convocation avait été faite le

30 mars 2022

Absents : Christelle POHON - Isabelle GUENEGO - Michel CONANEC
Colette GARRIGUES - Alain DESMARS
Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le budget a été présenté section par section mais sera voté dans la globalité, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition
Dépenses de fonctionnement		2 971.00 €
Dépenses d'investissement		119 348.27 €
DEPENSES		122 319.27 €
Recettes de fonctionnement	0 €	2 971.00 €
Recettes d'investissement	0 €	119 348.27 €
RECETTES	0 €	122 319.27 €
Déficit de clôture		
Excédent de clôture		

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le 21/04/2022

SLO

ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_12-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Finances en date du 28 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de voter section par section les crédits du budget primitif 2022 du budget annexe « Energie renouvelable » tels que décrits ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	3



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 21/04/2022
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_12-DE